



Liminaire CTSD du 15 février

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Puisque la crise sanitaire reste malheureusement au cœur des préoccupations des personnels, nous ne pouvons faire abstraction des difficultés, qu'ils rencontrent quotidiennement.

Tout d'abord, les mises à jour de la foire aux questions se succèdent à un rythme effréné. On en compte 20 depuis le début de l'année scolaire, soit quasiment une par semaine.

Prenons les deux dernières. Celle du 8 février disait qu'au premier cas confirmé de variant anglais la classe fermait, élèves et enseignants étaient considérés comme contacts à risque. Le 12 février, soit 4 jours plus tard, dans le même cas de figure, on ne ferme plus, on fait une « étude approfondie » pour voir l'état du remplacement, non, excusez-moi, pour déterminer une éventuelle liste de contacts à risques. Pour les autres variants, certains sont passés de contacts à risque à faisant partie de l'étude approfondie. Le tout avec des subtilités langagières induisant un doute quant à l'interprétation de la demande.

Vous comprendrez, madame l'Inspectrice d'académie, que cheffes et chefs d'établissements, les IEN, les directrices et directeurs d'écoles ne savent plus ce qu'il faut faire, quand il faut le faire, comment il faut le faire. La valse des FAQ avec chacune ses instructions contradictoires laisse penser que nous subissons une improvisation permanente. Cette improvisation ne peut qu'être source de stress pour chacun et nuit gravement à la sérénité nécessaire aux agents du service public d'éducation pour l'accomplissement de leurs missions. Quand nous parlons des agents, nous parlons bien de tous ces personnels éducation nationale et territoriaux qui œuvrent dans nos écoles, nos établissements scolaires et nos structures administratives.

De plus, nous constatons des retards dans certaines décisions, et parfois, un certain manque de transparence dans la diffusion des informations et des critères retenus pour trancher. Nous avons conscience de la tâche titanesque que représente la gestion des déclarations de contamination et des lourdeurs bureaucratiques générées par les procédures qui associent préfecture, ARS et DSDEN. Pourtant, la réactivité et la transparence sont indispensables pour lutter efficacement contre ce virus.

Mais revenons à la carte scolaire qui est à l'ordre du jour de cette réunion. Nous commencerons par saluer le travail fait par les collègues administratifs pour aboutir au document de travail qui nous a été transmis le 5 février.

Pour le 1er degré, vous avez su faire valoir auprès de la Rectrice les besoins criants du département et ainsi ramener dans votre besace 35 emplois supplémentaires sur les 95 alloués. Dotation insuffisante certes pour couvrir tous les besoins, mais quand d'autres disent NON à toute proposition ne répondant pas entièrement à leur demande, à l'UNSA Education notre politique est de dire OUI à ce qui apporte un plus puis de continuer à revendiquer, proposer et négocier pour toujours avancer.

Au niveau de la politique nationale, pour la prochaine rentrée, nous ne pouvons manquer de dénoncer le manque d'ambition. Manque d'ambition non pas au niveau des intentions affichées et médiatisées, mais bien un manque probant d'ambition au niveau des moyens alloués pour mettre en œuvre une réelle politique d'amélioration du service public d'éducation.

Dédoublage des GS en éducation prioritaire, limitation à 24 élèves en GS, CP et CE1, inclusion à tout prix, formation améliorée et j'en passe. Que de belles idées qui nécessitent des moyens humains que nous n'avons pas. L'Education Nationale n'a pas assez de personnel et doit recourir à l'embauche massive de contractuels non formés, peu accompagnés malgré l'implication sans faille des équipes pédagogiques et des équipes de circonscription. Et cette nécessité d'embauche n'est pas à mettre au seul compte d'une pandémie certes bien présente mais qui n'a fait

qu'étaler sur la place publique une réalité simple : l'école est un rouage essentiel d'un système sociétal qui n'investit pas à la hauteur des besoins à venir, préférant l'investissement favorisant le reversement immédiat de dividendes en direction d'actionnaires plus sensibles à leurs intérêts propres qu'à ceux de la collectivité.

Nous savons que vous allez nous répondre que ce niveau échappe à vos compétences et que vous en avez pleinement conscience. Nous espérons simplement que vous ferez remonter notre constat, accompagné de notre demande de mise en place d'une réelle politique ambitieuse pour le service public d'éducation, car l'Ecole de la République d'aujourd'hui, c'est bien la société de demain, et le SE-Unsa, en pleine conscience, continuera à s'engager avec détermination dans cette voie toute tracée et qui est celle de la sagesse.

Au niveau local, quelques remarques :

Un point positif : vous sécurisez les décharges des plus petites écoles et les décharges de coordinateurs de PIAL en les attribuant à des titulaires de secteur. Mais cela se fait au détriment des ZIL avec une suppression de 20 postes. Nous constatons avec amertume que le remplacement n'est toujours pas votre priorité, bien que vous ayez reconnu précédemment qu'il y avait un problème à ce niveau-là. Peut-être allez-vous nous annoncer une « loi de programmation » départementale pour reconstituer un vivier de remplaçants pouvant assurer et la continuité du service public dans des conditions acceptables pour les usagers comme pour les professionnels et permettre une réelle formation continue. Le CTSD carte scolaire de juin actera-t-il un effort dans cette direction ? Le SE Unsa le demande instamment.

Par ailleurs, vous annoncez un objectif important : la poursuite du plafonnement à 24 élèves par classe de GS, CP et CE1. Or, dans les tableaux qui nous ont été transmis, rien ne permet de vérifier la mise en œuvre de cette annonce. Quand comptez-vous objectiver ce plafonnement à l'avenir ? Les classes bilingues ne sont-elles pas concernées ?

Concernant les classes maternelles, il nous apparaît évident que les seuils-repères qui datent de 2013 mériteraient d'être révisés, notamment pour prendre en compte l'obligation scolaire dès 3 ans.

Nous souhaitons aussi aborder, une nouvelle fois, la situation des écoles orphelines, dénomination que vous avez-vous-même retenue dans vos documents de travail. Au niveau de la répartition des moyens en emplois (limitation des effectifs, dédoublement des classes), vous les traitez comme les écoles en éducation prioritaire, ce qui représente un effort louable. Mais face au contexte très difficile de ces écoles, qui s'est fortement dégradé ces dernières semaines, vous ne pouvez ignorer le besoin de reconnaissance et de temps de concertation de leurs personnels. Avez-vous vraiment usé de toute votre force de persuasion, notamment auprès de la secrétaire d'état à l'éducation prioritaire qui était à Mulhouse il y a quelques jours, pour mettre fin à cette injustice qui n'a que trop duré ? Il n'est pas envisageable d'attendre la rentrée 2022 et une hypothétique intégration de ces écoles dans un plan local d'accompagnement, dispositif dont les contours sont encore très flous à l'heure actuelle. Une intégration immédiate dans l'éducation prioritaire renforcée est indispensable !

Puisque nous avons évoqué précédemment la formation, dirigeons notre propos vers la formation par constellations. Cette formation par constellations que le SE-Unsa ne peut qu'approuver dans sa forme théorique car cela correspond en effet aux demandes des collègues depuis des années. Mais aucune approbation, bien au contraire, concernant sa mise en œuvre en regard aux moyens alloués. Nous la dénonçons même car la réalisation ne compte encore une fois que sur le surinvestissement des collègues. La première condition pour obtenir l'adhésion des collègues aurait été le volontariat pour cette phase de mise en place. La seconde condition, les moyens de remplacement. Bien évidemment, se rendre aux séances d'observations croisées en répartissant les élèves, qui plus est dans les conditions sanitaires actuelles imposant un protocole strict ne pouvait qu'apporter un regard négatif des équipes et des directeurs chargés de ces répartitions comme de la sécurité des personnes à l'intérieur de l'enceinte scolaire. La troisième condition pour obtenir l'adhésion de la communauté éducative était bien les moyens d'encadrement. Ajouter une tâche supplémentaire particulièrement chronophage à des CPC déjà débordés et alors que d'autres tâches sont venues se surajouter à leur quotidien (encadrement des contractuels, distribution de matériels divers et variés, etc.) ne pouvait qu'ajouter un risque d'échec. En effet, cette précipitation de mise en place dans les conditions actuelles n'amène que défiance de la part des équipes. Pourquoi avoir maintenu vaille que vaille ce dispositif ? Pourquoi ne pas l'avoir suspendu pour cette année ? Nous avons le sentiment que les demandes ministérielles n'étaient pas de faire du qualitatif mais de faire du quantitatif, et que vous étiez dans la triste obligation de devoir remplir des tableaux avec des chiffres.

Quant au dédoublement des classes de CP et CE1 en éducations prioritaire, nous nous étonnons que sa réalisation ne respecte pas les instructions ministérielles données dans la circulaire de rentrée 2020. En effet celle-ci, dans son point III.A.a spécifie, je cite : « L'ensemble des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire connaissent un maximum de 12 élèves par classe à la prochaine rentrée scolaire. » Comme il n'y a pas d'autre circulaire pour le moment, celle de la rentrée 2020 fait référence. Or, force est de constater qu'en de nombreux endroits, cette limitation maximale à 12 élèves par classe est largement dépassée et que le seuil de 15 que vous avez retenu cette année encore n'est pas le bon.

Quant au 2nd degré, nous allons encore et toujours déplorer que les moyens en langues alloués au second degré aillent particulièrement en direction de l'allemand et aux sections bilingues dont le vivier de personnels habilités reste insuffisamment fourni pour répondre aux besoins, d'où le recours aléatoire à des contractuels de bonne volonté mais n'étant pas outillés ni suffisamment formés pour remplir leurs missions de manière satisfaisante ni pour eux, ni pour les récipiendaires.

Nous déplorons encore et toujours que les élèves d'ULIS ne soient toujours pas comptabilisés dans les effectifs des niveaux ce qui amène à une situation ubuesque : ils ne peuvent être intégrés dans des classes déjà surchargées et restent dans leur section. C'est donc une inclusion a minima qui est pratiquée dans beaucoup d'endroits.

Parlons aussi des HSA. D'une heure obligatoire (l'obligation de l'heure supplémentaire reste toujours discutable dans l'esprit) on est passé à deux heures. Et maintenant, vous actez quasiment l'obligation d'une troisième heure pour un grand nombre de collègues puisque, hausse de cette dotation spécifique (qui représente à peu près 10% de la DHG) oblige, ces collègues subissent ici ou là des pressions hiérarchiques afin qu'ils les acceptent. Autre conséquence : les avis réservés qui ont été mis systématiquement aux demandes de travail à temps partiel sur autorisation.

Pour finir, nous attirons aussi votre attention sur l'épuisement des gestionnaires qui sont submergés de tâches diverses et ont de grandes responsabilités dans le cadre de la crise sanitaire. Beaucoup d'entre eux ont de plus en plus de mal à assumer cette charge de travail.